# **Ordonnance de prévention : Préparateur en pharmacie**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Mettre en œuvre la procédure "Conduite à tenir face à des comportements inadaptés"
* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance psychique
* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Consulter la fiche "installer ergonomiquement le poste de travail avec écran"
* Dégager et ranger son espace de travail
* Eviter les postures bras en élévation mains au-dessus du plan de l'épaule
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les aides à la manutention mises à disposition
* Varier les postures de travail

Pour éviter les accidents :

* Appliquer la procédure de l'entreprise en cas d'agression
* Dégager les issues de secours
* Prendre avis d'un professionnel de santé en cas de souffrance physique.
* utiliser des escabeaux sécurisés

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 24/06/2025